

Dossier de candidature

Nom du groupe et/ou artiste : _____

Contact du porteur du projet artistique : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ ; et/ou Portable : _____

Courriel : _____ ; Site ou blog: _____

1. En tant que porteur de projet artistique et musical, je réponds à l'appel à projets suivant :
Festival « off » de musiques caribéennes organisé en marge des manifestations officielles du festival « in ».

2. Je certifie l'exactitude des informations contenues dans le dossier de candidature

Nom et signature du porteur de projet :

Les dossiers de candidatures complets devront être envoyés et/ou déposés à :

Région Guadeloupe - Hôtel de région – Avenue Paul LACAVE – Petit Paris – 97 100 Basse-Terre.
Direction de la culture et de la formation artistique., Tél : 0590 80 40 79 – fax : 0590 80 40 87 **avant le 7 juillet 2008 à 12 heures (heure locale).**

Le règlement de l'appel à projets

Les critères à remplir :

Les projets doivent remplir l'ensemble des critères suivants :

1. Les projets peuvent émaner de personnes physiques ou morales par exemples des associations, des organisateurs de spectacles, des entreprises privées notamment des restaurants, des bars ou discothèques, etc
2. Les musiciens/groupes musicaux doivent présenter un répertoire original de musiques caribéennes
3. Les projets présentés doivent correspondre à l'orientation musicale du festival (musiques caribéennes)
4. Les concerts pourront être gratuits ou payants.
5. les projets retenus feront l'objet d'une programmation concertée avec la région et les responsables du festival « in ».
6. les projets devront respecter la réglementation en vigueur et notamment :
 - pour les lieux fermés, possession de la licence n°1 de réception du public.
 - pour les lieux publics, possession de toutes les autorisations obligatoires pour le type de manifestation concerné.
 - pour les concerts faisant appel à des professionnels, respect des règles du droit du travail et déclaration aux organismes sociaux

Les pièces et informations à fournir

Dans le cadre de l'appel à projets, les candidats doivent fournir les pièces et informations suivantes :

1. Les licences professionnelles adéquates
2. Le contenu du projet
3. Le calendrier.
4. Le budget.
5. Les partenariats (notamment artistiques, financiers).
6. Le plan de promotion/communication.
7. L'historique de la formation (biographie et CV des artistes).
8. Un dossier de presse.
9. Le récépissé de déclaration en préfecture(pour les associations).
10. Les statuts.
11. La composition du bureau.
12. Le n° INSEE (Siren ou Siret, pour les entreprises)
13. Le relevé d'identité bancaire.

Les dépenses éligibles

Seules les dépenses suivantes sont éligibles :

- les salaires des artistes, techniciens et autres,
- la location de matériel,
- la location de lieux.

Le thème

Musiques caribéennes (biguine, compas, zouk, biguine jazz, reggae, ragga, calypso, soca, salsa, meringué, cumbia, etc.....)

L'évaluation de l'appel à projets

1. Les candidats retenus s'engagent à assister aux réunions de lancement et de bilan de l'appel à projets dont les dates leurs seront communiquées ultérieurement.
2. Les candidats retenus s'engagent à tenir informer la collectivité régionale de l'évolution de leur projet et à fournir un compte rendu de l'opération subventionnée, au plus tard dans le mois suivant sa réalisation.

Les délais de réalisation du projet

Les projets doivent être réalisés pendant la semaine du festival (du 29 novembre au 07 décembre 2008)

La sélection des projets

Les dossiers seront examinés et classés par un jury spécialisé mis en place à cet effet. Ce jury élabore un rapport à l'attention de la commission des affaires culturelles de la région pour avis, la direction de la culture et de la formation artistique sera chargée de présenter l'ensemble des dossiers retenus à la commission permanente pour validation.

1- DESCRIPTIF DU PROJET – obligatoire

- nature du projet
-
- nombres de musiciens, danseuses, etc...
-
- genre musical
-
- fiche technique (back line, éclairage spécifique, besoins techniques à préciser)
-
- plan de scène
-
- durée du spectacle
-
- fiche d'identification des participants du projet (remplir fiche jointe)
-
- dossier de presse des artistes ou du projet (photos, CD,DVD, coupures de presse, etc...)

2- LE CALENDRIER – obligatoire (à remplir ou joindre un document sous ce titre)

3- BUDGET DU PROJET

Présenter :

- 1 état prévisionnel détaillé des dépenses
- 1 état prévisionnel détaillé des recettes

Budget certifié conforme par le représentant légal de la structure organisatrice,

Nom et signature du porteur de projet :

4- PLAN DE COMMUNICATION / PROMOTION - obligatoire (à remplir ou joindre un document sous ce titre)

pièces à produire :

- Le récépissé de déclaration en préfecture,
- Les statuts,
- La composition du Bureau,
- Le n° INSEE (Siren ou Siret),
- Le relevé d'identité bancaire,
- Extrait Kbis.